

Vivre à Arbin

Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°194.

Bien cher Albinus,

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 juin. 9 conseillers étaient présents. Mme Dupuis avait donné pouvoir à Mme Jeanneret et M. Nardelli à M. Dupont. Mme Péjoan était absente. Le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour : demande de subvention pour installation de la climatisation à l'école. Accord à l'unanimité. Le procès-verbal du Conseil du 14/04/2025 est adopté à l'unanimité.

1-Création d'un emploi permanent : Le Maire indique que suite aux discussions lors de la réunion préparatoire il y a lieu de créer un poste à la garderie cantine à hauteur de 30h20 par semaine à compter du 25/08. Il propose de recruter Rachel comme stagiaire à l'essai pendant 1 an avec titularisation à l'issue de cette période si elle donne satisfaction. Accord à l'unanimité.

2-Création d'un emploi permanent : toujours pour le même secteur il y a lieu de créer un second poste. Emilie passe son concours en octobre. Le Maire propose une embauche en CDD de 3 ans à compter du 01/09. Accord à l'unanimité. Albinus, je me doute bien qu'à la lecture de ces 2 points tu vas te poser la question : elles n'ont pas de nom ces 2 dames ? Bien sûr, mais entre Conseillers tout le monde sait de qui l'on parle alors pourquoi en dire plus. Quel mépris !

3-Fixation du montant des attributions de compensation par Cœur de Savoie pour 2025 : comme chaque année la Communauté de Communes fixe ces compensations dont le montant pour chaque Commune varie en fonction des compétences prises par la Communauté sur leur territoire. Si tu consultes le compte-rendu du Conseil Communautaire relatif à ce vote tu verras, Albinus, qu'il y a toujours des débats parfois vifs sur les écarts entre Collectivités. Il y a notamment discussion sur le montant versé à Montmélian qui revient régulièrement et cette année l'écart entre St Pierre d'Albigny et Chignin, minime, alors que l'écart de population est fois 4 ou 5... Au final on vote. Pour Arbin : **217 953€**. Accord à l'unanimité.

4-Modification des tarifs de la restauration scolaire : Le Maire indique que le prestataire a augmenté le prix du repas qui s'élève, pour la Commune, à **5,05€**. Il y a lieu d'ajuster les tarifs afin de ne pas avoir à effectuer plus tard un rattrapage trop important. Pour mémoire au 01/05/2024 ils avaient augmenté de 2,74%. Il propose, en fonction du quotient familial de passer de **4,66 à 5,64€** pour le QF supérieur à 1063 (31 enfants) et à **3,64€** pour les autres La garderie reste à **0,50€** la $\frac{1}{2}$ heure. Accord à l'unanimité.

5- Demande de subvention à la Région pour installation de la climatisation à l'école : le Maire indique que lors du dernier conseil d'école et eu égard à la canicule il a été évoqué par les enseignants l'installation d'une climatisation. D'après les relevés de température effectués cela est nécessaire. Les travaux sont évalués à **25/30 000€**. Accord à l'unanimité pour demander une

subvention la plus élevée possible avec accord pour commencer les travaux avant décision. Accord à l'unanimité.

Questions diverses : suite à la reprise du dossier de la salle des fêtes par le promoteur Diagonale (cf.ma lettre 193) le Maire indique qu'un nouveau permis de construire a été déposé par ce dernier.

Albinus les effectifs employés par la Commune tant à l'école, qu'aux services techniques ou au secrétariat demeurent un grand mystère... Est-ce qu'un jour le bulletin municipal sacrifiera quelques photos, parfois sans intérêt, pour présenter aux contribuables un tableau exhaustif des salariés de notre Commune ? On peut toujours espérer ! Lors de ce dernier Conseil j'ai constaté que la climatisation avait été installée dans cette salle dédiée aux réunions et aux mariages. Pourquoi ne pas en parler ? Cette installation était-elle vraiment prioritaire par rapport à l'école ? C'est pour qui cette prérogative de fraîcheur ?

A bientôt,

Ton ami Nicolas.

Juillet 2025

Association Vivre à Arbin <http://www.vivrearbin.1w.fr>